

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 14 janvier 2013

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce dixième jour du mois de janvier deux mille treize, à laquelle séance sont présents :

Présent(s) : Madame Mélissa Girard, Conseillère
Monsieur Donat Tremblay, Conseiller
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller
Monsieur Rodrigue Gagnon, Conseiller
Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère

Absente(s) : Monsieur Dave Boivin, Conseiller

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Jean-Claude Simard, il a été adopté ce qui suit :

1 - PRIÈRE

Jean-Claude Simard, Maire, fait la prière d'usage.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de six Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux du 3 et 4 décembre 2012;
5. Adoption du règlement #228-34 ayant pour objet le remplacement du plan d'urbanisme;
6. Adoption du règlement #228-35 ayant pour objet le remplacement du règlement de zonage;
7. Adoption du règlement #228-36 ayant pour objet le remplacement du règlement de lotissement;
8. Adoption du règlement #228-37 ayant pour objet la modification du règlement de construction;
9. Adoption du règlement #228-38 ayant pour objet la modification du règlement sur la gestion des permis et certificats;

10. Adoption du règlement #228-42 modifiant le règlement #228-18 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations;
11. Appui à M. Michel St-Gelais concernant son droit acquis sur les lots 8 et 9;
12. Réparation du bunker à Marie-Noëlle Mercier;
13. Tablettes pour le camion incendie;
14. Renouvellement de l'annonce publicitaire dans le feuillet paroissial 2013;
15. Démission de M. Alain Chouinard comme sapeur pompier volontaire;
16. Entente intermunicipale pour les services d'inspecteur municipal pour l'année 2013;
17. Engagement d'une directrice générale et sec.-très adjointe (remplacement congé de maternité);
18. Demande de Charlevoix Acoustique (M. François Roy);
19. Entente avec Jonathan Néron pour la patinoire;
20. Constat d'infraction;
21. Varia;
 - A) Réparation d'un bunker
 - B) Mandater le conseiller Donat Tremblay responsable des achats (tournoi hockey)
22. Correspondance;
23. Comptes à ratifier de décembre 2012;
24. Comptes à payer de décembre 2012;
25. Salaires du mois de décembre 2012;
26. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
27. Période de questions allouée aux contribuables;
28. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2013-0-2016

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par monsieur le maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 - ADOPTION DES PROCÈS -VERBAUX DU 3 ET 4 DÉCEMBRE 2012

RÉSOLUTION 2013-01-2017

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE les procès-verbaux du 3 et 4 décembre 2012 soit, par la présente, adoptés tels que rédigés et produits aux membres de ce Conseil.

5 – ADOPTION DU RÈGLEMENT #228-34 AYANT POUR OBJET LE REMPLACEMENT DU PLAN D'URBANISME

RÉSOLUTION 2013-01-2018

CONSIDÉRANT la refonte des règlements d'urbanisme annoncée par la résolution no 2012-10-1929 adoptée le 1^{er} octobre 2012;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme et du remplacement des règlements d'urbanisme en vertu des articles 110.3.1 et 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT Le chapitre III de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui mentionne la possibilité d'adopter un plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire à la municipalité de remplacer son Plan d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'urbanisme constitue la pierre angulaire des règlements d'urbanisme, que ceux-ci découlent de cette grande planification et toute modification éventuelle de tout règlement d'urbanisme devra obligatoirement être conforme au plan d'urbanisme sous peine de nullité;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement a été soumis à la consultation publique qui a eu lieu le 26 novembre 2012;

CONSIDÉRANT que le présent règlement est adopté en même temps que les règlements suivant : zonage, lotissement, permis et certificats et construction;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le règlement no 228-34 décrétant l'adoption du Plan d'urbanisme de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

6 – ADOPTION DU RÈGLEMENT #228-35 AYANT POUR OBJET LE REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

RÉSOLUTION 2013-01-2019

CONSIDÉRANT la refonte des règlements d'urbanisme annoncée par la résolution no 2012-10-1929 adoptée le 1^{er} octobre 2012;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme et du remplacement des règlements d'urbanisme en vertu des articles 110.3.1 et 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui concerne le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire à la municipalité de remplacer son règlement de zonage en même temps que les autres règlements d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement a été soumis à la consultation publique qui a eu lieu le 26 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le règlement de zonage no 228-35 de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

**7 - ADOPTION DU RÈGLEMENT #228-36 AYANT POUR OBJET LE
REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

RÉSOLUTION 2013-01-2020

CONSIDÉRANT la refonte des règlements d'urbanisme annoncée par la résolution no 2012-10-1929;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme et du remplacement des règlements d'urbanisme en vertu des articles 110.3.1 et 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire à la municipalité de remplacer son règlement de lotissement en même temps que les autres règlements d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT l'article 115 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui concerne le règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été soumis à la consultation publique qui a eu lieu le 26 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le règlement de lotissement no 228-36 de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

**8 – ADOPTION DU RÈGLEMENT #228-37 AYANT POUR OBJET LA
MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION**

RÉSOLUTION 2013-01-2021

CONSIDÉRANT la refonte des règlements d'urbanisme annoncée par la résolution no 2012-10-1929 adoptée le 1^{er} octobre 2012;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme et du remplacement des règlements d'urbanisme en vertu des articles 110.3.1 et 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'article 118 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui mentionne la possibilité d'adopter un règlement de construction;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de remplacer son règlement de construction en même temps que les autres règlements d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été soumis à la consultation publique qui a eu lieu le 26 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le règlement de construction no 228-37.

9 – ADOPTION DU RÈGLEMENT #228-38 AYANT POUR OBJET LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES PERMIS ET CERTIFICATS

RÉSOLUTION 2013-01-2022

CONSIDÉRANT la refonte des règlements d'urbanisme annoncée par la résolution no 2012-19-1929 adoptée le 1^{er} octobre 2012;

CONSIDÉRANT les articles 116 et 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui permettent au conseil d'assujettir la délivrance de permis et de certificats de constructions à certaines conditions ainsi que de régir les différentes constructions sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire à la municipalité de remplacer son règlement relatif à l'émission de permis et certificats en même temps que les autres règlements d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été soumis à la consultation publique qui a eu lieu le 26 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le règlement relatif à l'émission de permis et certificats no 228-38 de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

10-ADOPTION DU RÈGLEMENT #228-42 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #228-18 SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES ET DES COMPENSATIONS

RÉSOLUTION 2013-01-2023

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le règlement #228-42 modifiant le règlement #228-18 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations.

11 – APPUI À M. MICHEL ST-GELAIS CONCERNANT SON DROIT ACQUIS SUR LES LOTS 8 ET 9

RÉSOLUTION 2013-01-2024

CONSIDÉRANT QUE la demande de résolution d'appui est dans le but de permettre à M. Michel St-Gelais de produire une demande de renouvellement auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés par la demande (lot 8 et lot 9) du rang VIII sont situés sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation de la sablière sur le lot 9-P et le droit de passage sur le lot 8-P ne sont pas dans une zone d'exploitation, mais que ladite sablière bénéficie d'un droit acquis, dont la démonstration a déjà été faite dans le passé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts appuie la demande de M. Michel St-Gelais, dans sa démarche de renouvellement auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole en certifiant le droit acquis de ladite sablière situé sur le lot 9 et le droit de passage sur le lot 8 appartenant et ce, en vertu de son règlement de zonage #123-90.

12 – RÉPARATION DU BUNKER À MARIE-NOËLLE MERCIER

RÉSOLUTION 2013-01-2025

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire réparer le bunker à Marie-Noëlle Mercier par la Cie Innotex Inc. au montant de 652.61\$ taxes incluses.

13 – TABLETTES POUR LE CAMION INCENDIE

RÉSOLUTION 2013-01-2026

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat de 7 tablettes en aluminium chez Métaux Multi-Plis au montant de 633.24\$ taxes et transports inclus.

14 – RENOUELEMENT DE L'ANNONCE PUBLICITAIRE DANS LE FEUILLET PAROISSIAL 2013

RÉSOLUTION 2013-01-2027

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts adhère à un encart publicitaire dans le feuillet paroissial pour l'année 2013 au montant de 137.96\$ taxes incluses.

15 – DÉMISSION DE M. ALAIN CHOUINARD COMME SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE

RÉSOLUTION 2013-01-2028

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents :

De déposer la lettre de démission de M. Alain Chouinard comme sapeur pompier volontaire.

**16 – ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LES SERVICES
D’INSPECTEUR MUNICIPAL POUR L’ANNÉE 2013**

RÉSOLUTION 2013-01-2029

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De conclure une entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Siméon concernant les services d’inspecteur municipal pour faire l’application de règlements d’urbanisme et ceux relatifs à l’Environnement. Et d’autoriser le maire M. Jean-Claude Simard et la directrice générale, secrétaire-trésorière à signer cette l’entente. Les conditions de l’entente seront les suivantes:

1. Prix forfaitaire sur place (4 heures) : 200.00\$

Si l’employé de la municipalité doit effectuer un aller-retour à partir de Saint-Siméon, une somme additionnelle de 30.00\$ sera facturée.

2. Prix forfaitaire à distance (4 heures) 150.00\$

Pour l’une ou l’autre des options précitées, les clauses ci-après s’appliquent :

- Horaire de travail : la demi-journée sera fixée selon entente entre les deux parties.
- Peu importe le nombre d’heures de travail, lorsque la municipalité de Notre-Dame-des-Monts fera appel au service de la municipalité de Saint-Siméon, le tarif sera appliqué pour un minimum de 4 heures. Toute heure supplémentaire sera facturée au tarif de 25.00\$
- Advenant le déplacement du superviseur à vos bureaux : = 75.00\$
- Advenant que l’inspecteur doit se déplacer sur le territoire pour une visite ou avant de délivrer un permis, la municipalité de Notre-Dame-des-Monts défrayera directement les frais de kilométrage à l’inspecteur sur présentation d’une facture produite par celui-ci selon le taux établi par ladite municipalité.
- Cette entente exclut toute procédure d’amendement aux règlements d’urbanisme.

**17 – ENGAGEMENT D’UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE (REMPLACEMENT CONGÉE
DE MATERNITÉ)**

RÉSOLUTION 2013-01-2030

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’engager Mme Vanessa Tremblay, comme directrice générale, secrétaire-trésorière adjointe pour le remplacement du congé de maternité de Mme Sylvie Dassylva. Le taux horaire sera de 13.50\$ pour les premiers 3 mois et de 14.00\$ jusqu’à la fin du remplacement.

18 – DEMANDE DE CHARLEVOIX ACOUSTIQUE (M. FRANÇOIS ROY)

RÉSOLUTION 2013-01-2031

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre de M. François Roy de Charlevoix Acoustique le 9 janvier 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but de demander à la municipalité de rembourser les travaux de déblocage de tuyauterie à l'entrée de sa propriété située sur la Rue Notre-Dame (ex : caméra, machine à pression et temps horaire) pour un montant de 538.00\$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De refuser la demande de M. François Roy de Charlevoix Acoustique parce qu'il aurait dû faire une demande à la municipalité avant de faire effectuer les travaux.

19 – ENTENTE AVEC M. JONATHAN GAUDREULT-NÉRON CONCERNANT LA PATINOIRE

RÉSOLUTION 2013-01-2032

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De conclure une entente avec M. Jonathan Gaudreault-Néron et la municipalité de Notre-Dame-des-Monts concernant l'ouverture de la patinoire pour la saison hivernale 2012-2013.

20 – CONSTAT D'INFRACTION

RÉSOLUTION 2013-01-2033

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un système d'alarme au garage municipal et à la caserne des pompier;

CONSIDÉRANT QUE le système d'alarme a déclenché plus de 2 fois au cours des 12 derniers mois inutilement ou sans cause;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 2.6.4 (fausse alarme) du règlement #228-23 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés mentionne que lorsque la Sûreté du Québec est appelé à intervenir inutilement ou sans cause pour un bâtiment plus de deux (2) fois au cours d'une période de douze (12) mois en raison d'un système d'alarme intrusion qui a donné l'alarme inutilement ou sans cause ou encore par suite d'une défectuosité, le propriétaire du bâtiment est passible d'une amende prévue au présent chapitre pour chaque alarme subséquente ayant spécifiquement entraîné le déplacement de la Sûreté du Québec. Dès que survient la seconde alarme sans cause au cours de la période de douze (12) mois, l'autorité compétente émet un avis préalable;

Considérant que la municipalité a reçu de la MRC de Charlevoix Est un constat d'infraction au montant de 300.00\$ plus les frais de 137.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De payer le constat d'infraction au montant de 437.00 \$ à la MRC de Charlevoix.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

21 – VARIA

21-A) RÉPARATION D'UN BUNKER

RÉSOLUTION 2013-01-2034

Il est proposé par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

De faire réparer un deuxième bunker par la Cie Innotex inc. au montant de 675.59\$ taxes incluses.

21- B) MANDATER LE CONSEILLER DONAT TREMBLAY RESPONSABLE DES ACHATS-TOURNOI HOCKEY

RÉSOLUTION 2013-01-2035

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présent :

De mandater le conseiller M. Donat Tremblay responsable de tous les achats pour le tournoi d'hockey qui aura lieu 1^{er}, 2 et 3 février 2013.

22- CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION 2013-01-2036

- Ministre de la Santé et des Services sociaux et Ministre responsable des Aînés nous informe que l'appel de projets pour l'édition 2012-2103 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités-Municipalité amie des aînés est en cours et se poursuivra jusqu'au 15 février 2013.
- MRC de Charlevoix Est ont adopté le règlement no. 227-08-12 modifiant le schéma d'aménagement et de développement relativement aux gîtes et aux résidences de tourisme en affectation de villégiature.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard et résolu :

QUE la correspondance ci-haut mentionnée, soit et est, par la présente adoptée par le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

23 – COMPTE À RATIFIER DE DÉCEMBRE 2012

RÉSOLUTION 2013-01-2037

Attendu que la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	17 455.47	\$
Eau potable :	655.06	\$

Total :	18 110.53	\$
---------	-----------	----

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1005, 1006, 1009, 1010, 1015, 1020, 1021, 1022

24 – COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2012

RÉSOLUTION 2013-01-2038

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de décembre 2012 au montant de 12 568.26 \$ et un montant de 67 077.86\$ pour le mois de Janvier 2013;

Fonds d'administration pour décembre 2012 :	11 796.80 \$
Eau potable pour décembre 2012;	771.46 \$
TOTAL :	12 568.26 \$
Fonds d'administration pour janvier 2013 :	67 077.86 \$
Total pour janvier 2013 :	67 077.86 \$
Grand total :	79 641.37\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donat Tremblay et résolu :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2012 et janvier 2013 au montant de 79 641.37\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de **79 641.37 \$**;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

25 - SALAIRES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2012

RÉSOLUTION 2013-01-2039

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de décembre 2012 au montant de **9 184.56 \$**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu;

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de décembre 2012 au montant de **9 184.56 \$**.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1007, 1008, 1011, 1012, 1013, 1014, 1016, 1017, 1018, 1019

26 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

27 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

28 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2013-01-2040

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des
Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 heures 15.

Jean-Claude Simard
Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale